

La promotion de la santé et la prévention font partie intégrante de la formation pré- et postgraduée des médecins depuis de nombreuses années. Le corps médical a également élaboré ses propres programmes de formation continue qui devraient être pris en compte dans le cadre de la Stratégie nationale de Prévention des maladies non transmissibles (MNT). Dans son activité quotidienne, le médecin est non seulement chargé de traiter la maladie, mais également d'aborder la question du comportement du patient en matière de santé. Selon un sondage, 90% des patients se disent prêts à remettre en question leur comportement en la matière et c'est pourquoi il est primordial d'associer le corps médical aux mesures de prévention MNT. Sa contribution aux mesures de prévention dans le domaine de la santé étant essentielle et interprofessionnelle.

*Dr Carlos Beat Quinto*

*Membre du Comité central de la FMH, département Santé publique et professions de la santé*

[Mieux vaut prévenir que guérir](#)

# Stratégie contre les maladies non transmissibles

**Eva Bruhin**

lic. phil., MPH, Responsable du Secrétariat Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT), OFSP

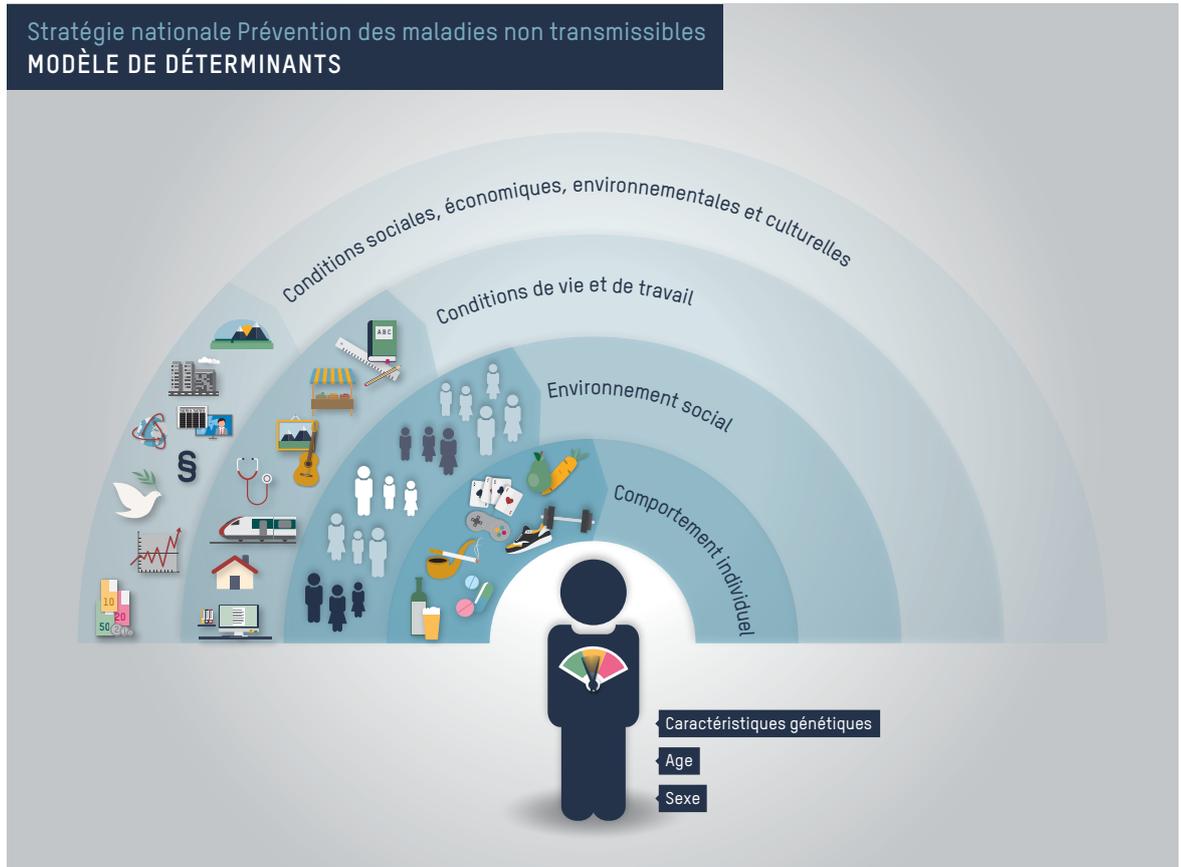
En Suisse également, les maladies non transmissibles telles que le cancer, les problèmes cardio-vasculaires ou le diabète sont en forte augmentation. Aujourd'hui déjà, environ 2,2 millions de personnes sont atteintes d'une ou de plusieurs affections chroniques. Celles-ci génèrent près de 80% des coûts de la santé. Dans la moitié des cas, un mode de vie sain permettrait de retarder, voire d'éviter ces maladies, et améliorerait la qualité de vie des personnes concernées en leur épargnant des souffrances inutiles. C'est sur cette approche que reposent la Stratégie nationale de Prévention des maladies non transmissibles et les mesures qui en découlent.

La Confédération et les cantons ont adopté la Stratégie nationale de Prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT) au printemps 2016. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence suisse des directrices et des directeurs cantonaux de la santé (CDS) ainsi que la fondation Promotion Santé Suisse viennent de terminer l'élaboration des mesures de mise en œuvre. Celles-ci accordent la priorité aux trois domaines suivants: «promotion de la santé et prévention destinées à la population», «prévention dans le domaine des soins» et «prévention dans l'économie et le monde du travail». Ces ensembles de mesures ont été approuvés par le Dialogue politique nationale de la santé et le Conseil fédéral à la fin de l'année 2016. Leur mise en œuvre pourra ainsi démarrer en janvier 2017.

## **Poursuivre les activités qui ont fait leurs preuves et renforcer la collaboration**

La Stratégie MNT et les mesures qui en découlent reposent sur des concepts éprouvés, à savoir, d'une part, sur les expériences tirées des programmes nationaux tabac, alcool, alimentation et activité physique; et, d'autre part, sur les projets éprouvés de la Confédération, des cantons, des communes, de la fondation Promotion Santé Suisse et de nombreux autres acteurs. Ce travail s'est avéré précieux; il doit être poursuivi et, le cas échéant, complété.

Pour accroître leurs effets, les mesures prévoient une collaboration plus étroite entre les acteurs et une meilleure coordination de leurs activités. Elles sont ainsi toutes orientées vers les objectifs communs de la stra-



tégie MNT et mises en œuvre dans une perspective pluridisciplinaire. Des approches novatrices ont également été développées afin de solliciter davantage les individus dans leur milieu de vie, leur environnement professionnel et leurs loisirs.

La mise en place d'une information de qualité permettra aux personnes concernées de préserver leur santé et de vivre le plus sainement possible. Par ailleurs, la prévention sera mieux intégrée dans le domaine des soins. Les conditions de vie et de travail seront améliorées de manière à encourager la population à adopter un mode de vie sain.

### Trois ensembles de mesures, trois approches différentes

Les mesures prises dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention destinées à la population s'adressent aux individus dans leur quotidien. Elles visent à aborder de manière concertée les facteurs de risques au sein des différents groupes de la population. Les programmes conçus dans ce cadre seront planifiés en premier lieu au niveau cantonal, puis mis en œuvre par des ONG, les villes et les communes.

L'objectif de la prévention dans le domaine des soins est de cibler les personnes qui sollicitent déjà le système de santé, soit parce qu'elles présentent des risques accrus de maladie, soit parce qu'elles sont déjà malades. La prévention sera donc intégrée à part entière dans la chaîne de soins, du cabinet médical à la pharmacie en passant par les soins à domicile, les hôpitaux et les EMS. Les professionnels de la santé (médecins, personnel soignant, autres professionnels) assumeront un rôle prépondérant à cet égard.

Le troisième volet, qui concerne la prévention dans l'économie et le monde du travail, insiste sur le rôle des entreprises en matière de santé, qu'elles agissent comme employeurs ou comme fournisseurs de produits et de services. La gestion de la santé en entreprise sera renforcée conjointement avec les acteurs du monde économique, et des partenariats seront réalisés, par exemple, pour développer et proposer des produits plus sains. Les mesures figurant au titre de cet ensemble sont prises de manière volontaire et peuvent être réalisées grâce à l'engagement des entreprises concernées.

**Crédit photo**  
OFSP

Correspondance:  
Eva Bruhin, lic. phil., MPH  
Responsable du Secrétariat  
Stratégie nationale Prévention  
des maladies non transmissibles (Stratégie MNT)  
Département fédéral de  
l'intérieur (DFI)  
Office fédéral de la santé  
publique (OFSP)  
Unité de direction Santé  
publique  
Schwarzenburgstrasse 157  
Case postale  
CH-3000 Berne  
Tél. 058 463 88 24  
ncd-mnt[at]bag.admin.ch